

### Coupe budgétaire des Conseillers numériques : un recul incompréhensible pour l'inclusion numérique des Français.es

Paris, le 23 octobre 2024

La réduction significative du budget alloué aux Conseillers numériques, passant de 62 millions à seulement 27 millions d'euros pour l'année 2025, compromet gravement la pérennité d'un dispositif essentiel à l'inclusion numérique des citoyens et citoyennes. Dans un contexte où le numérique représente un levier d'insertion sociale et professionnelle, supprimer un dispositif de proximité, dédié à l'inclusion numérique connu et identifié par plus de 2,7 millions de bénéficiaires pour plus de 4 millions d'accompagnements, apparaît comme une erreur stratégique.

#### Une baisse incompréhensible au regard des données produites sur l'impact du dispositif

L'éloignement numérique est un phénomène social qui touche près de 16 millions de Français, soit 31,5% de la population<sup>1</sup>. Pour les accompagner, les Conseillers numériques jouent un rôle essentiel, : **97%** des personnes accompagnées ont eu le sentiment de progresser dans leur utilisation du numérique et **93%** estiment désormais réussir des tâches numériques qu'elles n'arrivaient pas à réaliser avant<sup>2</sup>. Aussi bien pratiqués en individuel qu'en ateliers collectifs, ces accompagnements bénéficient majoritairement aux individus les plus vulnérables (peu ou pas diplômés, retraités, employés ou demandeurs d'emploi). Cette enquête montre par ailleurs que la réassurance prend du temps face au numérique ; 12 séances en moyenne semblent nécessaires pour se sentir plus confiants vis-à-vis du numérique.

---

<sup>1</sup> ANCT, CREDOC, Université Rennes 2, CREAD-M@rsouin (2023). "La société numérique française : définir et mesurer l'éloignement numérique".

<sup>2</sup> Enquête réalisée par *Asdo Études* en mars 2023 auprès de 1 327 personnes "La médiation numérique : quels effets sur quels publics ?"

### **Des conséquences financières pour les collectivités et associations des territoires**

Cette coupe budgétaire met en péril la grande majorité des 4 000 postes de Conseillers numériques, co-financés aujourd'hui par l'État dans le cadre de conventions pluriannuelles. Cet arrêt brutal des financements entraînerait des licenciements massifs en obligeant les collectivités et associations employeuses à assumer - seules - les coûts de ces ruptures de contrat, entraînant une dépense d'argent public supplémentaire qui risque d'entacher encore un peu plus la confiance des collectivités envers les dispositifs gouvernementaux. En faisant ce choix, l'État réalise des économies au détriment des acteurs locaux, dans un contexte où le retrait des services publics sur les territoires est déjà problématique et le besoin de proximité criant. Sans compter que les conséquences de la généralisation des démarches dématérialisées des services publics, réductrice de charges pour l'État, ne peuvent pas être seulement portées aujourd'hui par les collectivités locales.

### **Un modèle économique à consolider, mais un délai trop court pour réussir ce défi**

Le retrait brutal de l'État dès 2025 est trop soudain pour permettre la transition, même si les financements de l'État consistaient en un amorçage comme le prévoyaient les modalités dégressives du financement. Aujourd'hui, il est indispensable de maintenir les engagements prévus dans les conventions pluriannuelles, pour ne pas saboter les stratégies territoriales portées par des acteurs pleinement engagés, qui respectent par ailleurs les règles établies dans le cadre de cette politique publique : co-financements, coordination, suivi de l'impact, etc.

### **Un investissement à ne pas sacrifier inutilement**

Cette réduction de financement, représentant 35 millions d'euros dans un plan global de rationalisation budgétaire de 60 milliards d'euros (soit 0.058 %) risque de gaspiller les 300 millions d'euros déjà investis dans l'accompagnement, la formation et le déploiement du dispositif Conseiller numérique. À l'heure où se tiennent des sommets internationaux sur l'intelligence artificielle, alors que la feuille de route ministérielle « France Numérique Ensemble » se déploie encore sur les territoires avec 98 gouvernances locales constituées et mobilisées, fragiliser les efforts en matière d'inclusion numérique constitue une grave erreur stratégique. Dans ce contexte, nous appelons le gouvernement à **rétablir un budget d'au moins 60 millions d'euros pour 2025**, afin d'assurer la continuité du dispositif et la pérennité des 4 000 Conseillers numériques, au service des citoyens et des territoires.

**Contacts :** Dorie Bruyas, Présidente / Mélusine Blondel, Jan Büscher Co-directeurs / [presse@lamednum.coop](mailto:presse@lamednum.coop)